

Anti-Dépôts Verts Toitures, Terrasses - Prêt à l'emploi - CLAIRMOUS5000 - 3167770211108

Référence : FDS_733_N
Version: 2014-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 26/09/2014

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage(RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



SGH07

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 - Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501 - Eliminer le contenu / récipient dans une déchetterie ou par un organisme agréé.

2.3 Autres dangers

Aucune donnée disponible.

Anti-Dépôts Verts Toitures, Terrasses - Prêt à l'emploi - CLAIRMOUS5000 - 3167770211108

Référence : FDS_733_N
Version: 2014-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 26/09/2014

SECTION 3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéros CAS / CE / INDEX / Enregistrement	Classification 67/548/CEE	Classification Règlement CE N° 1272/2008	Concentration % _{pois}
Chlorure de didécylidiméthylamm onium	7173-51-5 230-525-2 612-131-00-6	Xn - Nocif – R22 C – Corrosif – R34 N – Dangereux pour l'environnement – R50	Toxicité aiguë : Acute Tox. 3 ; H301 Corrosion cutanée (et Lésions oculaires graves) : Skin Corr. 1B ; H314 Danger pour le milieu aquatique, aiguë : Aquatic Acute 1 ; H400 M=10	≤ 2 %

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE. Avant de tenter de secourir des victimes, assurer une ventilation adéquate et vérifier que l'atmosphère est respirable et sans danger avant de pénétrer dans des espaces confinés.

Contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation apparaît.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes respiratoires apparaissent ou persistent.

Ingestion

Ne PAS faire vomir sans avis médical. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Rincer la bouche.

Protection pour les secouristes

ATTENTION Secouristes! - pensez à votre sécurité pendant le sauvetage. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir section 8 pour plus de détails.

Anti-Dépôts Verts Toitures, Terrasses - Prêt à l'emploi - CLAIRMOUS5000 - 3167770211108

Référence : FDS_733_N
Version: 2014-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 26/09/2014

**4.2. Principaux symptômes
et effets aigus et différés**

Irritation des yeux, de la peau et des muqueuses.

**4.3. Indication des
éventuels soins médicaux
immédiats et traitements
particuliers nécessaires**

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche, Eau pulvérisée, Mousse

Moyen d'extinction à ne pas utiliser
pour des raisons de sécurité : Eau en jet dense.

**5.2. Dangers particuliers résultant
de la substance ou du mélange** L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.

5.3. Conseil aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**6.1. Précautions individuelles,
équipement de protection et
procédures d'urgence**

Utiliser un appareil de protection respiratoire pour effectuer des opérations qui peuvent entraîner une exposition aux vapeurs du produit.

**6.2. Précautions pour la protection
de l'environnement**

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Si nécessaire. Consulter un expert. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

**6.3. Méthodes et matériel de
confinement et de nettoyage**

Méthodes de confinement : Contenir et collecter le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir section 13).

Méthodes de nettoyage : Ne pas appliquer de jets bâton directs. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Transférer le produit récupéré et les autres matériaux dans des

Anti-Dépôts Verts Toitures, Terrasses - Prêt à l'emploi - CLAIRMOUS5000 - 3167770211108

Référence : FDS_733_N
Version: 2014-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 26/09/2014

	réservoirs ou conteneurs appropriés et stocker/éliminer conformément aux règlements applicables.
6.4. Référence à d'autres sections	Équipement de protection individuelle : Voir section 8 pour plus de détails. Traitement des déchets : Voir section 13 pour plus de détails.
Autres informations :	Les mesures recommandées reposent sur les scénarios de déversement les plus probables pour ce produit. Cependant, les conditions locales (vent, température de l'air...) peuvent avoir une influence importante dans le choix des actions appropriées. Pour cette raison, il convient de consulter des experts locaux si nécessaire. Les réglementations locales peuvent également prescrire ou limiter les mesures à prendre. Les actions appropriées doivent être évaluées au cas par cas.

Anti-Dépôts Verts Toitures, Terrasses - Prêt à l'emploi - CLAIRMOUS5000 - 3167770211108

Référence : FDS_733_N
Version: 2014-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 26/09/2014

SECTION 7. Manipulation et stockage

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations pour une manipulation sans danger : Assurer une ventilation adéquate. Eviter la formation de vapeurs, brouillards ou aérosols. Équipement de protection individuelle, voir section 8.

Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate.

Prévention des incendies et des explosions : Aucune donnée disponible.

Mesures d'hygiène : Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Les gants doivent être inspectés périodiquement et remplacés en cas d'usure, de perforation ou de contamination. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Éviter une exposition directe au soleil.

Mesures techniques/Conditions de stockage : La configuration des zones de stockage, la conception des réservoirs, les équipements et les procédures d'exploitation doivent être conformes à la législation européenne, nationale ou locale applicable. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides). Stocker les produits conditionnés (fûts, échantillons, bidons...) dans des locaux bien ventilés, à l'abri de l'humidité, de la chaleur. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Conserver les récipients hermétiquement clos et correctement étiquetés. Stocker séparément des agents oxydants. Stocker en prenant en compte les particularités des législations nationales.

Matières à éviter : Oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.

Matériel d'emballage : Conserver dans l'emballage d'origine.

Ne stockez pas au-dessous de 10°C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

Anti-Dépôts Verts Toitures, Terrasses - Prêt à l'emploi - CLAIRMOUS5000 - 3167770211108

Référence : FDS_733_N
Version: 2014-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 26/09/2014

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition	Aucune donnée disponible.
DNEL	Aucune donnée disponible.
PNEC	Aucune donnée disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesure d'ordre technique :	Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Équipement de protection individuelle :	Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle.
Protection respiratoire :	En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué. Filtre à gaz (EN 141) ; appareil respiratoire avec filtre ABEK.
Protection des yeux :	Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes avec protection latérale conforme norme EN166).
Protection de la peau et du corps :	Porter les vêtements de protection appropriés. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. Tablier en caoutchouc ou en plastique. Bottes en caoutchouc ou en plastique
Protection des mains :	Utiliser au minimum des gants résistants et étanches aux produits chimiques (conforme à la norme EN 374). Matière appropriée : Caoutchouc nitrile. Temps de pénétration : > 480 min. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.	
Informations générales :	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20°C	Liquide
Couleur	Incolore à jaune.

Anti-Dépôts Verts Toitures, Terrasses - Prêt à l'emploi - CLAIRMOUS5000 - 3167770211108

Référence : FDS_733_N
Version: 2014-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 26/09/2014

Odeur	Faiblement aromatique – légère, mais caractéristique des ammoniums quaternaires.
pH	Entre 6,5 et 8 à 20°C et à 10g/l.
Point/intervalle d'ébullition	Env. 100°C
Point d'éclair	> 100°C
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air supérieure	Aucune donnée disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air inférieure	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Masse volumique (densité)	Proche de 1 à 20°C.
Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
Log P _{ow}	Aucune donnée disponible
Température d'auto ignition	Aucune donnée disponible
Viscosité	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Aucune donnée disponible

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse n'est pas prévisible.
10.4. Conditions à éviter	Températures supérieures à 30°C et inférieures à 10°C.
10.5. Matières incompatibles	Oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Aucune donnée disponible.

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Mélange : A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

Chlorure de didécyl diméthylammonium : Toxicité aiguë par voie orale (DL50) : 238 mg/kg - Espèce: rat - Méthode: OCDE Ligne directrice 401.

Toxicité aiguë par voie cutanée (DL50) : 3 342 mg/kg - Espèce: lapin.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Mélange : Irritation cutanée.

Chlorure de didécyl diméthylammonium : Corrosif - Espèce: lapin - Durée d'exposition: 3 min - Méthode: OCDE Ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Mélange : Irritation oculaire.

Chlorure de didécyl diméthylammonium : Corrosif

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Mélange : A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

Chlorure de didécyl diméthylammonium : Non sensibilisant - Espèce: cochon d'Inde - Buehler Test - Méthode: US-EPA

Mutagenicité sur les cellules germinales

Mélange : A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

Chlorure de didécyl diméthylammonium : Génotoxicité in vitro : négatif - Test de Ames, Salmonella typhimurium - Méthode: OECD 471

négatif - Test d'aberration chromosomique in vitro, cellules de CHO

négatif - Mutation génique, cellules de CHO.

Génotoxicité in vivo : négatif - Test d'aberration chromosomique in vivo - Voie d'application: Oral(e) - Espèce: rat - Méthode: OECD 475

Cancérogénicité

Mélange : A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

Anti-Dépôts Verts Toitures, Terrasses - Prêt à l'emploi - CLAIRMOUS5000 - 3167770211108

Référence : FDS_733_N
Version: 2014-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 26/09/2014

Toxicité pour la reproduction

Mélange : A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Mélange : A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Mélange : A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

Danger par aspiration

Mélange : A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

Informations sur les voies d'exposition probables :

Peut être irritant pour les yeux et la peau.

SECTION 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Mélange : A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

Chlorure de didécylidiméthylammonium : Toxicité pour le poisson (CL50) : 0,19 mg/l - Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - Toxicité aiguë - Durée d'exposition: 96 h - Méthode: US-EPA

Toxicité pour le poisson (NOEC) : 0,032 mg/l - Espèce: Danio rerio (poisson zèbre) - Toxicité chronique - Durée d'exposition: 34 jr - Méthode: OECD 210

Toxicité pour les daphnies (CE50) : 0,062 mg/l - Espèce: Daphnia magna – Immobilisation - Durée d'exposition: 48 h - Méthode: EPA-FIFRA

Toxicité pour les daphnies (NOEC) : 0,010 mg/l - Espèce: Daphnia magna - Test de Reproduction - Durée d'exposition: 21 jr - Méthode: OECD 211

Toxicité pour les algues (CE50r) : 0,026 mg/l - Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) - Inhibition de la croissance - Durée d'exposition: 96 h - Méthode: OCDE Ligne directrice 201.

Anti-Dépôts Verts Toitures, Terrasses - Prêt à l'emploi - CLAIRMOUS5000 - 3167770211108

Référence : FDS_733_N
Version: 2014-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 26/09/2014

Toxicité pour les bactéries (CE50) : 11 mg/l. Espèce: boue activée - Inhibition de la respiration - Durée d'exposition: 3 h - Méthode: OECD 209

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol. (NOEC) - : >= 1 000 mg/kg - Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) - Toxicité aiguë - Durée d'exposition: 14 jr - Méthode: OECD 207

Toxicité pour les organismes terrestres. (CE50) : 283 - 1 670 mg/kg - Durée d'exposition: 14 jr - Méthode: OECD 208

12.2. Persistance et dégradabilité

Mélange :

Aucune donnée disponible.

Chlorure de didécyldiméthylammonium :

Stabilité dans l'eau : Dégradation abiotique - hydrolytiquement stable - Méthode: EPA-FIFRA.

Biodégradabilité : Essai de Sturm modifié: 72 % - Facilement biodégradable. Période d'essai: 28 jr - Méthode: OECD 301 B

Test de Die-Away: 93,3 % - Période d'essai: 28 jr

Test de OECD Confirmatory: 91 % - Période d'essai: 24 - 70 jr - Méthode: OECD 303 A

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Mélange :

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mélange :

Aucune donnée disponible.

Chlorure de didécyldiméthylammonium :

Mobile dans le sol - Méthode: US-EPA

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Mélange :

Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Mélange :

Aucune donnée disponible.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou les récipients utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Anti-Dépôts Verts Toitures, Terrasses - Prêt à l'emploi - CLAIRMOUS5000 - 3167770211108

Référence : FDS_733_N
Version: 2014-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 26/09/2014

Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit. Eliminer les emballages, avec ou sans reliquat de produit, dans une déchetterie ou par un organisme agréé.

SECTION 14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.4 Groupe d'emballage	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucun	Non polluant marin	Aucun
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune précaution particulière (produit non classé au transport).		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non concerné		

Anti-Dépôts Verts Toitures, Terrasses - Prêt à l'emploi - CLAIRMOUS5000 - 3167770211108

Référence : FDS_733_N
Version: 2014-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 26/09/2014

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE : Non concerné

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

SECTION 16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées dans la section 3 (Informations sur les composants).

- R22 Nocif en cas d'ingestion
- R34 Provoque des brûlures.
- R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Texte complet des Phrases-H mentionnées dans la section 3 (Informations sur les composants).

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.